

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 16 juillet 2008 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
M. Raymond Champagne, trésorier  
Me Judith Viens, assistant-secrétaire

Absents : Mme Isabelle Lewis, directrice-adjointe de cabinet  
Me Denis Bouffard, secrétaire

---

**CE-2008-684-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

**CE-2008-685-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

**CE-2008-686-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 9 JUILLET 2008**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 9 juillet 2008, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Judith Viens.

---

**CE-2008-687-DEC ÉTUDE PRÉLIMINAIRE / CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR D'EAU POTABLE DANS TERREBONNE OUEST / COMITÉ D'ÉTUDE – APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE**

ATTENDU QUE le Comité d'étude en approvisionnement en eau potable recommande au Comité exécutif d'accepter le dépôt de l'étude préliminaire pour la construction d'un réservoir d'eau potable dans Terrebonne ouest préparée par la société BPR-Triax portant le numéro de dossier 134-24 et datée d'avril 2008, et ce, suite à sa réunion du 25 juin 2008 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du Comité d'étude en approvisionnement en eau potable, que le Comité exécutif demande à la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins (RAIM) de poursuivre ses études en fonction du scénario 4.

---

**CE-2008-688-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSIONS**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine du 10 juillet 2008.

---

**CE-2008-689-DEC DÉPÔT / BOTTIN « REPÈRE L'ABC DES RESSOURCES »**

ATTENDU le mandat de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine de suivre le plan d'action de la politique familiale;

ATTENDU QU'une des mesures du plan d'action consiste à *créer un bottin regroupant l'ensemble des ressources disponibles pour les familles et le rendre accessible également sur internet*;

ATTENDU QU'une somme de 15 000\$ est réservée au budget d'opération du service des communications pour l'exercice financier 2008;

ATTENDU QU'une telle mesure requiert une somme d'environ 60 000\$ avant les taxes pour la préparation, l'impression et la distribution du bottin pour toutes les propriétés résidentielles de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU le détail de l'estimation suivant:

- |                                   |          |
|-----------------------------------|----------|
| ➤ Impression de 43 000 copies:    | 50 000\$ |
| ➤ Distribution par Postes Canada: | 8 000\$  |
| ➤ Graphisme:                      | 2 000\$  |

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour le bottin aux deux (2) ans;

ATTENDU QU'il est opportun de distribuer le bottin avant la rentrée des classes à l'automne 2008;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2008-07-10/1 de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant le dépôt du bottin intitulé « Repère L'ABC des ressources » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du bottin intitulé « Repère L'ABC des Ressources » selon les conditions suivantes:

- Ajouter des informations du *programme Pair et gang de rue* offert par la Ville de Terrebonne au projet de bottin;
- De mettre le bottin à jour deux (2) fois par année sur le site internet de la Ville de Terrebonne;
- Autoriser le Service des communications à procéder à l'envoi de soumissions sur invitation pour l'impression de 43 000 copies du bottin.

---

**CE-2008-690-DEC OFFRE DE SERVICES / INGENIEUR / MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ / PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE / GARAGE MUNICIPAL DU 1051, RUE NATIONALE / ABRI À SEL**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, d'accepter l'offre de services de la firme Nacev

Consultants inc., datée du 26 juin 2008, pour la préparation des plans et devis et la surveillance en ingénierie mécanique et électricité pour l'installation d'un abri à sel situé au 1051, rue Nationale, le tout pour un montant n'excédant pas 3 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 398. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0196 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-691-DEC      OFFRE DE SERVICES / INGÉNIEUR / MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ / PLANS ET DEVIS / GARAGE MUNICIPAL DU 1051, RUE NATIONALE / TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX (ANCIEN POSTE DE POLICE) ET RECONFIGURATION D'UNE PARTIE DES BUREAUX ACTUELS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, d'accepter l'offre de services de la firme Nacev Consultants inc., datée du 26 juin 2008, pour la préparation des plans et devis en ingénierie mécanique et électricité pour le réaménagement des bureaux (ancien poste de police) et la reconfiguration d'une partie des bureaux actuels situés au 1051, rue Nationale, le tout pour un montant n'excédant pas 14 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 398. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0197 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-692-DEC      OFFRE DE SERVICES / INGÉNIEUR/ MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ / PLAN ET DEVIS ET SURVEILLANCE / 467 ET 491, BOULEVARD DES SEIGNEURS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, d'accepter l'offre de services de la firme Nacev Consultants inc., datée du 9 juillet 2008, pour la préparation des plans et devis, appel d'offres et surveillance des travaux de réaménagement intérieur de la réception et le remplacement du revêtement d'acier du Centre administratif de la police situé au 467, boulevard des Seigneurs, ainsi que le réaménagement intérieur d'une partie du Centre opérationnel de la police situé au 491, boulevard des Seigneurs, le tout pour un montant n'excédant pas 12 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 353. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0198 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-693-DEC      DIRECTIVE GÉNÉRALE / LIENS D'AFFAIRES ENTRE LA DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET L'ORGANISATION MUNICIPALE / DIR 8000.2**

ATTENDU le dépôt de la « directive générale numéro 8000.2 » concernant les liens d'affaires entre la Direction des technologies de l'information et l'organisation municipale ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, et de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la Directive générale numéro 8000.2 concernant les liens d'affaires entre la Direction des technologies de l'information et l'organisation municipale.

---

**CE-2008-694-DEC      REQUÊTE AU MTQ / RÉPONSE /  
INTERDICTION DE VIRAGE À DROITE ET  
RÉDUCTION DE VITESSE / INTERSECTION  
ROUTE 335 ET RANG SAINT-FRANÇOIS**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la réponse du ministère des Transports du Québec, Direction de Laval – Mille-Îles, suite à la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-268-DEC concernant la demande d'interdiction de virage à droite au feu rouge sur le rang Saint-François en direction est et ouest, à l'intersection de la route 335, ainsi qu'une demande de réduction de vitesse de 90 km à 70 km sur l'ensemble de la 335 à Terrebonne.

---

**CE-2008-695-DEC      AUTORISATION / VENTE PAR 4307364  
CANADA INC. À 9173-8211 QUÉBEC INC. /  
TERRAIN INDUSTRIEL / RUE DES  
BÂTISSEURS / LOT 3 721 910**

ATTENDU QUE le 5 septembre 2007, la Ville de Terrebonne vendait à 9173-8211 Québec inc. et 4307364 Canada inc. le lot numéro 3 721 910 du cadastre du Québec aux termes d'un acte de vente reçu devant Me François Duval, notaire, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 14 584 843;

ATTENDU QUE cet acte de vente comportait une clause de droit de premier refus en faveur de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE 4307364 Canada inc. désire vendre sa part dans l'immeuble ci-haut mentionné à 9173-8211 Québec inc., déjà propriétaire pour une moitié indivise;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne n'a pas d'objection à ce que la compagnie 9173-8211 Québec inc. devienne l'unique propriétaire de l'immeuble;

ATTENDU QUE Me François Duval a soumis un projet d'acte de vente entre les parties auquel la Ville de Terrebonne doit intervenir à cet effet;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, greffier-adjoint aux affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise :

- Que la Ville de Terrebonne renonce à son droit de premier refus lui résultant de l'acte de vente publié sous le numéro 14 584 843 mais pour autant seulement qu'est visé la vente à intervenir entre 4307364 Canada inc. à 9173-8211 Québec inc., la Ville de Terrebonne se réservant tous ses autres droits lui résultant dudit acte y compris son droit de premier refus pour toute autre vente, cession ou transfert subséquent de l'immeuble ci-haut décrit;
  - Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer à titre d'intervenante à l'acte de vente tel que préparé par Me François Duval, notaire.
-

**CE-2008-696-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /  
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 036 995,15\$ préparée le 10 juillet 2008.
- 

**CE-2008-697-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /  
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 75 508,42\$ préparée le 15 juillet 2008.
- 

**CE-2008-698-DEC      AUTORISATION / TRANSFERT BUDGÉTAIRE**

ATTENDU le rapport présenté par M. Raymond Champagne, trésorier de la Ville de Terrebonne, relativement au transfert budgétaire d'un montant de 51 483\$ ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport présenté par M. Champagne et du document de transfert budgétaire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire d'un montant de 51 483\$ du poste budgétaire numéro 02-370-00-001 (CIT) au poste budgétaire numéro 02-130-00-999 (réserve pour imprévus), et ce, tel que mentionné au rapport daté du 11 juillet 2008.

---

**CE-2008-699-REC      PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 384 /  
TRAVAUX RANG SAINT-FRANÇOIS**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'élargissement du rang Saint-François, de la rue des Vignes jusqu'au prolongement vers l'Est de la route 335, et de prévoir l'installation des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, de fondation de rue, de pavage, d'éclairage routier et de feux de circulation ainsi que l'aménagement paysager et la plantation d'arbres dans le rang Saint-François ;

ATTENDU le tableau de répartition des coûts joint en annexe qui établit les pourcentages du coût des travaux entre les différents bénéficiaires selon les bassins de taxation B, C, D, E ainsi qu'à l'ensemble des contribuables ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal l'adoption d'un règlement d'emprunt (384) pour l'élargissement du rang Saint-François, de la rue des Vignes jusqu'au prolongement vers l'Est de la route 335, et de prévoir l'installation des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, de fondation de rue, de pavage, d'éclairage routier et de feux de circulation ainsi que l'aménagement paysager et la plantation d'arbres dans le rang Saint-François.

---

**CE-2008-700-REC      AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT  
À 3 400 000\$**

ATTENDU QUE le capital du fonds de roulement de la Ville de Terrebonne est présentement à 3 000 000\$ ;

ATTENDU QUE lors de l'étude du budget 2008, la Direction générale recommandait une éventuelle augmentation de 400 000\$ du fonds de roulement afin de permettre le financement de nouvelles initiatives qui étaient jugées pertinentes mais non urgentes (identifiées comme fonds de roulement no 2) ;

ATTENDU QU'il était prévu que le fonds de roulement soit augmenté de 400 000\$ suite au dépôt du rapport financier 2007, si la situation financière le permettait, ceci afin de permettre le financement de toutes les nouvelles initiatives 2008 recommandées ;

ATTENDU QUE le 14 juillet 2008, le rapport financier 2007 était déposé lors de la séance du Conseil municipal et que les résultats permettent de procéder à une augmentation du fonds de roulement de l'ordre de 400 000\$ ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, de recommander au Conseil que le fonds de roulement soit et est augmenté d'un montant de 400 000\$ à même le surplus libre pour qu'il soit maintenant à 3 400 000\$.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour la rédaction d'un règlement amendant le règlement numéro 111-2.

---

**CE-2008-701-REC      RÈGLEMENT DE TARIFICATION (390) /  
REMORQUAGE**

ATTENDU QUE le contrat de service pour le remorquage des véhicules domestiques prévoit des coûts de 60\$ le jour et de 70\$ la nuit et que ces montants sont versés depuis 2003 pour cette catégorie de véhicules ;

ATTENDU QUE les coûts de l'essence ont doublé de 2003 à 2008 ;

ATTENDU QU'un tarif unique sera plus facile à administrer tant pour les remorqueurs que la Direction de la police, car le tarif de jour et de nuit demande des vérifications minutieuses aux cartes d'appel et demande beaucoup de temps homme pour les vérifications ;

ATTENDU QU'un montant de 85\$ (tarif unique) est suggéré pour le remorquage des véhicules domestiques ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement amendant le règlement numéro 390, annexe A, afin de modifier la tarification pour les véhicules domestiques, soit :

- tarif unique de 85\$.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement d'amendement selon les informations colligées par la Direction de la police.

---

**CE-2008-702-DEC      DEMANDE DE PERMIS TEMPORAIRE / FEU  
DE BOIS À L'EXTÉRIEUR DANS UN FOYER  
FERMÉ / OCCUPATION DOUBLE**

ATTENDU QUE l'émission « Occupation Double » revient à Terrebonne cette année dans le projet résidentiel Havre du Lac ;

ATTENDU QUE les organisateurs de cette émission aimeraient avoir la possibilité de faire des feux à l'extérieur dans un foyer au bois fermé ;

ATTENDU QUE cette émission se déroulera du 17 septembre au 3 décembre et contribuera à donner de la visibilité à la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le Comité exécutif autorise la tenue de cette activité en permettant des feux extérieurs d'une façon sporadique et suivant les recommandations du permis temporaire émis par le Service de sécurité incendie pour faire un feu au bois à l'extérieur.

Les directives de sécurité seront soumises lors de la demande de permis et les organisateurs devront se soumettre aux conditions établies et aux procédures à suivre.

L'activité sera annulée si l'événement occasionne des nuisances ou entraîne un risque d'incendie sur place ou dans l'environnement immédiat.

---

**CE-2008-703-REC      PROBLÉMATIQUE DE L'OCRE FERREUX**

ATTENDU le rapport, daté du 8 juillet 2008, de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, concernant la problématique de l'ocre ferreux ;

Il est unanimement recommandé que le Comité exécutif mandate la Direction de l'entretien du territoire conjointement avec la Direction de l'aménagement du territoire afin de préparer le règlement de modification pour y ajouter les mesures suivantes :

- fixer une profondeur maximale des fondations de bâtiments de façon à permettre les drains de fondation d'être en tout temps hors de la nappe phréatique ;
- d'exiger des promoteurs l'analyse des sols afin de détecter la présence de fer en dissolution et d'établir des actions préventives ;
- en cas de doute sur un terrain potentiellement à risque, imposer des cheminées de nettoyage ainsi que des conduits de drainage à paroi rigide et lisse, et ce, de diamètre plus grand et dont les perforations sont plus grosses et installés avec une pente plus prononcée ;
- exiger des promoteurs d'aviser les acheteurs du risque de colmatage.

---

**CE-2008-704-DEC      SOUMISSION / CONTRÔLE DE LA QUALITÉ  
DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES  
PROVENANT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET  
DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DE LA  
VILLE DE TERREBONNE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour le contrôle de la qualité de l'eau potable et des eaux

usées provenant des réseaux d'aqueduc et des ouvrages d'assainissement de la Ville de Terrebonne (SOU-2008-16);

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 8 juillet 2008 à 11 h 03, à savoir :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>TOTAL A</b>	<b>TOTAL B</b>	<b>GRAND TOTAL</b>
Laboratoire Bio-Services inc.	45 077,76\$	8 991,62\$	54 069,38\$
Bodycote – Groupe d'Essais	47 312,12\$	10 156,49\$	57 468,61\$
Maxxam Analytique inc.	46 614,55\$	11 112,54\$	57 727,09\$
Laboratoire d'Analyses SM inc.	58 538,67\$	14 234,67\$	72 773,34\$
Biolab – Division Joliette (Sogelab inc.)	76 474,22\$	11 594,52\$	88 068,74\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Laboratoire Bio-Services inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 9 juillet 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **LABORATOIRE BIO-SERVICES INC.**, datée du 8 juillet 2008, pour le contrôle de la qualité de l'eau potable et des eaux usées provenant des réseaux d'aqueduc et des ouvrages d'assainissement de la Ville de Terrebonne, et ce, pour un contrat d'une durée de dix-huit (18) mois débutant vers le 1er août 2008, le tout pour un montant de 47 902\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0183 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-705-DEC SOUMISSION / FOURNITURE DE  
COMPTEURS À EAU**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la fourniture de compteurs à eau (SOU-2008-23);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 8 juillet 2008 à 11 h 08, à savoir :

Spécialités d'Aqueduc Corix	22 989,42\$
Corix Water Product East inc.	24 191,63\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Spécialités d'Aqueduc Corix s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 9 juillet 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **SPÉCIALITÉS D'AQUEDUC CORIX**, datée du 4 juillet 2008, pour la fourniture de compteurs à eau, le tout pour un montant de 20 367,15\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0182 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-706-DEC MANDAT / CONTRÔLE QUALITATIF /  
TRAVAUX D'AQUEDUC ET DE PAVAGE /  
AVENUE DU LAC**

ATTENDU QUE des travaux de pose d'une conduite d'aqueduc et du pavage sont prévus dans l'avenue du Lac ;

ATTENDU QU'il faut mandater un laboratoire pour le contrôle des matériaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme Qualitas Bétonsol pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de pose d'une conduite d'aqueduc et du pavage dans l'avenue du Lac, le tout pour un montant n'excédant pas 13 862,50\$ (taxes en sus) et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement numéro 345-2. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0191 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-707-DEC      SOUMISSION / TRAVAUX DE CONSTRUCTION  
DE FEUX DE CIRCULATION TEMPORAIRE /  
INTERSECTION DU CHEMIN SAINT-CHARLES  
ET LA RUE DES MIGRATEURS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour des travaux de construction de feux de circulation temporaire à l'intersection du chemin Saint-Charles et la rue des Migrateurs;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 8 juillet 2008, à savoir :

Fine Pointe Tech inc.	32 282,25\$
Bruneau Électrique inc.	45 846,85\$
Lumidaire inc.	50 526,24\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Fine Pointe Tech inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 8 juillet 2008 par M. Steve Chaumont, ingénieur de la firme Leroux Beaudoin Hurens et Associés inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la compagnie **FINE POINTE TECH INC.**, datée du 7 juillet 2008, pour des travaux de construction de feux de circulation temporaire à l'intersection du chemin Saint-Charles et la rue des Migrateurs, le tout pour un montant de 28 600\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 343. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0190 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-708-DEC      AUTORISATION DE SIGNATURE / ENTENTE  
DE CONFIDENTIALITÉ / TRANS-CANADA  
PIPELINES ET VILLE DE TERREBONNE**

ATTENDU la demande de mise à jour du plan de prévention des sinistres et des mesures d'urgence pour les matières dangereuses ;

ATTENDU QUE pour cette mise à jour il est nécessaire d'obtenir les données géoréférencées du pipeline (conduite de gaz) et de l'emprise ;

ATTENDU QUE TransCanada PipeLines demande de signer une entente de confidentialité avant de fournir les données ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de

Terrebonne, l'entente de confidentialité à intervenir avec TransCanada PipeLines.

---

**CE-2008-709-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES /  
CONSTRUCTION DE BORDURES, TROTTOIR,  
PAVAGE, ÉCLAIRAGE ET ENFOUISSEMENT  
SUR LA MONTÉE DES PIONNIERS, LE  
BOULEVARD LUCILLE-TEASDALE ET LA  
RUE YVES-BLAIS**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 452-07-2007 adoptée le 11 juillet 2007 acceptant la soumission de la compagnie Construction Anor (1992) inc. pour la construction de bordures, de trottoirs, de pavage, d'éclairage et d'enfouissement sur la montée des Pionniers, le boulevard Lucille-Teasdale et la rue Yves Blais, pour un montant de 4 415 013,83\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds des règlements numéros 163, 322 et 340 ;

ATTENDU QUE des modifications sont nécessaires suite aux demandes d'Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron et autres ;

ATTENDU QUE la firme Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. recommande des modifications au bordereau de soumission pour un montant de 407 364\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve les modifications au bordereau de soumission émises par la firme Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. pour des travaux supplémentaires et autorise le trésorier à payer un montant de 407 364\$ (taxes en sus) à la compagnie Construction Anor (1992) inc., à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 322 (124 653,38\$ taxes en sus) et 340 (282 710,62\$ taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0195 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-710-DEC SOUMISSION / ENTRETIEN MÉNAGER DES  
BUREAUX DE LA DIRECTION DE L'INCENDIE  
ET DES BUREAUX ADMINISTRATIFS ET  
OPÉRATIONNELS DE LA DIRECTION DE LA  
POLICE, 3800, RUE PASCAL-GAGNON, 467  
ET 491, BOULEVARD DES SEIGNEURS ET  
355, MONTÉE DES PIONNIERS, SECTEUR  
LACHENAIE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'entretien ménager des bureaux de la Direction de l'incendie et des bureaux administratifs et opérationnels de la Direction de la police, 3800, rue Pascal-Gagnon, 467 et 491, boulevard des Seigneurs et 355, montée des Pionniers, secteur Lachenaie (SOU-2008-63) ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 8 juillet 2008 à 11h10, à savoir ;

	<b>1 an</b>	<b>2 ans</b>
Entretien Ménager Lyna inc.	55 049,14\$	111 468,58\$
Le Plumeau d'Or inc.	102 859,60\$	207 325,41\$
Service d'Entretien Probelle inc.	108 195,69\$	216 391,38\$
P.R. Maintenance Management inc.	122 479,57\$	244 959,14\$
Service d'Entretien Inter-Québec (2968-1913 Québec inc.)	142 013,27\$	287 924,67\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Entretien Ménager Lyna inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 9 juillet 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **ENTRETIEN MÉNAGER LYNA INC.** pour l'entretien ménager des bureaux de la Direction de l'incendie et des bureaux administratifs et opérationnels de la Direction de la police, 3800, rue Pascal-Gagnon, 467 et 491, boulevard des Seigneurs et 355, montée des Pionniers, secteur Lachenaie, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an, pour un montant de 48 770\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0185 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-711-REC      SOUMISSION / CONSTRUCTION D'UN  
NOUVEAU CHALET / PARC DE LA  
POMMERAIE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la construction d'un nouveau chalet au parc de la Pommeraie ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 10 juillet 2008 à 11h, à savoir ;

Construction Larco inc.	426 000,00\$
Les Entreprises Dominic Payette Itée	431 517,74\$
Transport & Excavation Mascouche inc.	493 591,09\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Construction Larco inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 11 juillet 2008 par Mme Gabrielle Léger, architecte de la firme UN Architecture ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **CONSTRUCTION LARCO INC.** pour la construction d'un nouveau chalet au parc de la Pommeraie, pour un montant de 365 891,47\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 397. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0192 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-712-DEC      NIVEAU D'APPROBATION / RÉGLEMENTS  
194 ET 41 / VACANCES DU DIRECTEUR**

ATTENDU QUE le règlement numéro 194 prévoit à son article 2 qu'en l'absence du directeur, une personne doit être désignée par le directeur et être entérinée par le Comité exécutif ;

ATTENDU QUE le poste d'adjoint au directeur n'a toujours pas été comblé ;

ATTENDU le nombre d'achats que doit effectuer la Direction du loisir et vie communautaire et du nombre considérable d'employés à embaucher sur une base quotidienne ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règles en vigueur concernant les niveaux d'approbation des dépenses et de la signature des formulaires 41 pendant les vacances du directeur du 21 juillet au 8 août 2008 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que Mme Chantal Dorion, chef de service – administration et logistique, soit autorisée à signer les formulaires 41 en l'absence du directeur, soit du 21 juillet au 8 août 2008.

Que Mme Dorion soit nommée représentante désignée en vertu du règlement numéro 194 en remplacement de M. Stephan Turcotte pour la période du 21 juillet au 8 août 2008 et sera ainsi autorisée à dépenser selon le seuil prévu au règlement numéro 194 pour le directeur, soit un maximum de 10 000\$.

---

**CE-2008-713-REC      POLITIQUE DE SOUTIEN FINANCIER AUX  
ORGANISMES DU MILIEU / SOUTIEN AUX  
OPÉRATIONS**

ATTENDU le programme de soutien financier aux opérations pour les organismes de sport, loisir et culture pour jeunes et pour lequel certains organismes ont déposé une demande pour pouvoir en bénéficier ;

ATTENDU QUE ces organismes répondent aux critères établis à raison de 10\$ ou 7\$ par joueur résidant de Terrebonne sur la base des inscriptions de la saison 2007 ;

ATTENDU QUE ces organismes sont éligibles à recevoir un montant supplémentaire équivalent à 15% pour l'atteinte d'objectifs établis par la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au versement de la subvention, sans la bonification de 15% car aucun des organismes mentionnés ci-dessous n'a atteint l'objectif fixé cette année ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accorder une aide financière aux organismes décrits ci-dessous, le tout dans le cadre du programme de soutien financier aux organismes du milieu:

1. Les Mésanges 13 participants résidants	500\$
2. Association de basket-ball du coin dynamique 105 participants résidants	735\$
3 Club de soccer La Plaine 736 participants résidants	7 360\$
4. Club de soccer Terrebonne 2083 participants résidantes	20 830\$

Que les montants soient pris à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 02-790-00-910. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0172 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-714-DEC FINALE DE LA COUPE DE VÉLO DE MONTAGNE / 6 AOÛT 2008 / GPAT**

ATTENDU la demande du Groupe Plein Air Terrebonne pour tenir la finale de la coupe de vélo de montagne le 6 août prochain à 19h et également obtenir un permis d'alcool pour vendre des boissons alcoolisées durant cette activité;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Groupe Plein Air Terrebonne à tenir la finale de la coupe de vélo de montagne le 6 août 2008 à 19h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon la condition suivante :

**1) Boissons alcoolisées**

La vente et le transport de boissons alcoolisées sur le site de la côte Boisée seront autorisés uniquement par les membres du comité organisateur (GPAT), et ce, dans des contenants de plastique recyclable. À cette fin, le comité devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boissons émis par la RACJ.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2008-715-DEC ÉPLUCHETTE ET FERMETURE DE RUE / 10 AOÛT 2008 / PAROISSE SAINT-CHARLES**

ATTENDU la demande de la Paroisse Saint-Charles pour tenir une épluchette de blé d'Inde à l'école Saint-Charles le 10 août 2008 entre 11h30 et 20h, et ce, dans le cadre des festivités du 325<sup>e</sup> anniversaire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la Paroisse Saint-Charles à tenir une épluchette de blé d'Inde le 10 août prochain entre 11h30 et 20h à l'école Saint-Charles, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

**1) Musique**

Que la transmission de musique par haut-parleur soit autorisée pour la tenue de cet événement.

**2) Produits comestibles et boisson alcoolisée**

Que la vente et le transport de boissons alcoolisées et de produits comestibles sur le site de l'école Saint-Charles soient autorisés uniquement par les membres du comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. À cette fin, le comité devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boissons émis par la RACJ.

**3) Affiches publicitaires**

Que l'installation d'affiches ou de matériel publicitaire soit permis pour la durée de l'événement sur le site.

**4) Fermeture de rue et stationnement**

La fermeture partielle de la rue Notre-Dame est autorisée. La circulation locale devra être maintenue. Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2008-716-DEC      RANDONNÉE CLAIR DE LUNE / 29 AOÛT 2008  
/ GPAT**

ATTENDU la demande du Groupe Plein Air Terrebonne pour tenir l'activité Clair de lune le vendredi 29 août prochain débutant à 20h au 1150, côte Boisée;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Groupe Plain Air Terrebonne à tenir l'activité Clair de lune, le 29 août 2008 à compter de 20h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 7 qui suivent :

**1) Boissons alcoolisées**

La vente et le transport de boissons alcoolisées et de produits comestibles sur le site de la côte Boisée seront autorisés uniquement par les membres du comité organisateur, et ce, dans des contenants en plastique recyclable. À cette fin, le comité devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux . De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boissons émis par la RACJ.

**2) Musique**

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

**3) Affichage**

La mise en place de banderoles sur le site de cette activité est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

**4) Branchement électrique**

Le raccordement à des prises électriques est autorisé aux différents lieux d'activités identifiés ci-dessus.

**5) Stationnement**

Une tolérance de stationnement est autorisée aux abords du site d'activité.

**6) Surveillance policière**

Les rues empruntées seront sous la surveillance policière pour le passage des cyclistes.

**7) Feux d'artifice**

La Direction de l'incendie devra autoriser le lieu de lancement des feux, la liste du matériel pyrotechnique utilisé ainsi que valider la certification des artificiers.

Le responsable des feux est un artificier agréé par les autorités gouvernementales.

Les feux doivent avoir lieu sur une place publique au sens de la réglementation municipale.

Le comité doit prendre les mesures pour s'assurer qu'il n'y a pas de risques d'incendie.

Le ou les artificiers devront remettre une copie de leur permis d'artificier à la Direction de l'incendie dans les cinq (5) jours précédant l'événement.

Que la Direction de la police et la Direction de l'incendie soient et sont chargées de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution.

---

**CE-2008-717-DEC      DEMANDE D'UTILISATION DE CHEMINS PUBLICS / 6 ET 13 AOÛT 2008 / ASSOCIATION DU BASE-BALL MINEUR DE LA PLAINE**

ATTENDU la demande faite par l'Association du base-ball mineur de La Plaine afin d'utiliser le chemin public pour deux (2) défilés de joueurs qui auront lieu les 6 et 13 août 2008 de 18h à 19h dans le cadre du Championnat Canadien ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la tenue de deux (2) défilés de joueurs organisés par l'Association du base-ball mineur de La Plaine, les 6 et 13 août 2008 de 18 h à 19 h selon le trajet suivant : départ de l'école de l'Odyssée 2201, rue de la Jonquille, rues Guérin et André jusqu'à l'entrée du parc Philippe-Villeneuve.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police afin qu'un véhicule puisse escorter les participants du défilé.

---

**CE-2008-718-DEC      DEMANDE D'UTILISATION DE CHEMINS PUBLICS / RANDONNÉE VÉLO-SANTÉ / 16 AOÛT 2008 / FONDATION DE L'HÔPITAL PIERRE-LE GARDEUR**

ATTENDU la demande faite par la Fondation de l'Hôpital Pierre-Le Gardeur afin d'utiliser le chemin public pour l'arrivée d'environ 120 cyclistes le 17 août 2008 dans le cadre de la troisième (3<sup>e</sup>) édition de la randonnée Vélo-Santé ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la tenue de la randonnée Vélo-Santé organisée par la Fondation de l'Hôpital Pierre-Le Gardeur, le 17 août 2008, selon le trajet suivant : chemin Saint-Charles, montée des Pionniers jusqu'à l'hôpital.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police afin qu'un véhicule puisse escorter les participants.

---

**CE-2008-719-DEC      AUTORISATION DE STATIONNEMENT / 12  
AOÛT 2008 / PIÈCES D'AUTOS LACROIX**

ATTENDU QUE la compagnie Pièces d'autos Lacroix, située au 2975, boulevard de la Pinière, tiendra une activité porte ouverte le mardi 12 août prochain, de 16h à 22h ;

ATTENDU QUE l'espace réservé au stationnement sera occupé par des expositions ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise une tolérance de stationnement aux abords du commerce Pièces d'autos Lacroix, situé au 2975, boulevard de la Pinière, pour l'activité de porte ouverte mardi le 12 août prochain, et ce, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2008-720-DEC      FÊTE D'ACCUEIL / 4 SEPTEMBRE 2008 /  
ÉCOLE LE CASTELET**

ATTENDU la demande de l'école Le Castelet pour tenir une fête d'accueil pour les élèves, le jeudi 4 septembre 2008, de 17 h à 21 h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'école Le Castelet, la Fondation de l'école et le comité de parents à tenir une fête d'accueil sur le terrain du parc-école Le Castelet le jeudi 4 septembre 2008 de 17h à 21h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 7 qui suivent :

- 1) Musique**  
La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue de cet événement, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.
- 2) Kiosque**  
L'aménagement de kiosques est autorisé.
- 3) Stationnement**  
Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.
- 4) Banderoles**  
La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.
- 5) Produits comestibles**  
La vente de produits comestibles est autorisée exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport.
- 6) Boissons alcoolisées**  
La vente de boissons alcoolisées est autorisée exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de boissons alcoolisées dans le parc ;

toute autre personne ne peut pénétrer dans le parc avec des boissons alcoolisées, et ce, conformément à la réglementation de la Ville. À cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boissons émis par la RACJ.

**7) Nettoyage**

Le site devra être nettoyé en soirée par les organisateurs afin que le parc-école puisse reprendre son horaire habituel dès le lendemain.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2008-721-REC      CONTRAT DE LOCATION DE GLACE / LES  
COMPLEXES SPORTIFS TERREBONNE INC. /  
SAISON 2008-2009**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil la signature du contrat pour la location d'heures de glace 2008-2009 avec les Complexes sportifs de Terrebonne au montant de 1 722 267,07\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0189 émis par le trésorier est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

Que le transfert budgétaire soumis par le trésorier, au montant de 59 300\$, du poste budgétaire numéro 02-130-00-999 (réserve pour imprévus) au poste budgétaire numéro 02-730-00-511 (location de glace), soit accepté.

---

**CE-2008-722-REC      RÉSERVE FONCIÈRE SUR LES LOTS  
2 921 965, 3 440 533 À 3 440 536 / PARC DE  
LA RIVIÈRE**

ATTENDU QUE dans le programme de mise en valeur du parc de la Rivière, l'acquisition des lots numéros 2 921 965 et 3 440 533 à 3 440 536 compléterait le programme d'acquisition prévu ;

ATTENDU QU'il n'y a actuellement aucun programme financier afin de soutenir la Ville dans l'acquisition de ces terrains ;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Ville de Terrebonne d'imposer une réserve foncière sur les lots numéros 2 921 965 et 3 440 533 à 3 440 536 du cadastre du Québec ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal l'imposition d'une réserve foncière sur les lots numéros 2 921 965 et 3 440 533 à 3 440 536 du cadastre du Québec et que la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés soit et est mandatée pour la rédaction des avis de réserve foncière sur les lots mentionnés ci-dessus.

---

**CE-2008-723-DEC      SOUMISSION      /      ACQUISITION  
D'ORDINATEURS « LENOVO »**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'acquisition d'ordinateurs « Lenovo » (SOU-2008-61);

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 8 juillet 2008 à 11 h 09, à savoir :

Informatique EBR inc.	80 111,70\$
Compugen inc.	81 422,66\$
Solutions Technologies Dorval s.e.c.	82 402,14\$
Infynia.com	87 568,43\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Informatique EBR inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 10 juillet 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter la soumission de la compagnie **INFORMATIQUE EBR INC.**, datée du 8 juillet 2008, pour l'acquisition d'ordinateurs « Lenovo », le tout pour un montant de 70 973,82\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0194 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-724-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 17h35.

---

---

Président

---

Assistant-secrétaire

**N.B. PRENEZ NOTE QU'IL N'Y AURA PAS DE COMITÉ  
EXÉCUTIF LES 23 ET 30 JUILLET ET 6 AOÛT 2008.**